



RANDONNEURS FRANÇAIS 1921
RANDONNEURS EUROPÉENS 1976
RANDONNEURS MONDIAUX 1983

INFOS GENERALES

■ Les Brevets de Randonneurs...ont cent ans cette année ! Français avant d'être européens et Mondiaux, les BRM sont des **Brevets à Allure Libre** organisés sous l'égide de la Fédération Française de Cyclotourisme et de L'Audax Club Parisien (ACP). Ils comptent pour le « Challenge de France » des Clubs FFCT.

Ils permettent au « non initié » de découvrir et oser progressivement la **longue distance en autonomie**, seul ou en groupe, à « **une vitesse de croisière adaptée à ses moyens, de 15km/h à...** » (ACP 1921)

Ils s'inscrivent dans la plus pure tradition « Randonneur » et sont **sans assistance** : ni véhicule « suiveur », ni **Vélo à Assistance Electrique (VAE)** ne sont admis sur le parcours. Les itinéraires ne sont pas fléchés. Les **ravitaillements** sont à l'**initiative des participants**.

■ Au départ du Brevet, **chaque randonneur reçoit une carte de route reprenant les « ville contrôle »** repérées sur l'itinéraire. Le randonneur y note ses heures de passage. Le **pointage** chez un **commerçant par l'apposition d'un cachet humide** avec mention de la localité est **privilegié**.

Le randonneur utilise un **vélo en parfait état mécanique avec un équipement conforme à la réglementation**. Pour la **circulation de nuit**, les cycles doivent être munis d'**éclairage avant et arrière fixés solidement** et en constant état de marche. Le port du **gilet de sécurité** est **obligatoire de nuit**, ou de jour par visibilité insuffisante. Le **port du casque**, homologué CE, est fortement **recommandé**. Ces brevets sont couverts par l'assurance fédérale souscrite par l'organisateur. **Les non licenciés justifieront d'une assurance personnelle en responsabilité civile et d'un certificat médical** de moins de 12 mois de non-contre-indication à la pratique du cyclotourisme ou cyclisme de compétition.

En cas d'abandon, le randonneur en informe l'organisateur dans les meilleurs délais.

L'organisateur peut prévoir un ou des **contrôles secrets**, le **participant** est donc **tenu de respecter l'itinéraire**. Ces **Brevets** sont **homologables** dès lors qu'ils sont effectués **dans le respect du règlement** et que **chaque contrôle** a été **validé dans les horaires d'ouverture et fermeture** indiqués.

■ En **2021**, après une année blanche liée à l'épidémie de Coronavirus, « **Séméac Evasion** », le « **Cyclo Toy Luz-St Sauveur** », « **l'UA Laloubère** » apportent de nouveau leur concours à l'organisation des BRM du Codep65 FFCT en accueillant départ et arrivée des quatre brevets. Les « 200, 300, 400 » prévus et annulés en 2020 sont reconduits, le « 1000 » est reporté à 2022 (pré-qualificatif PBP2023) et remplacé par un 600 qui nous mènera sur les rives de Dordogne.

Tel qu'envisagé en 2020, ce millésime 2021 sera dédié à la mémoire de Georges Ruiz Ballesteros et Robert Joseph, fidèles participants décédés en 2019.

■ DATES ET PARCOURS DES BREVETS

- BRM 200 km : départ Séméac 07h30 le 20 Mars - <http://www.openrunner.com/index.php?id=10670255>
- BRM 300 km : départ Pierrefitte-Nestlas 05h00 le 17 Avril - <http://www.openrunner.com/index.php?id=10724954>
- BRM 400 km : départ Laloubère 04h30 le 15 Mai - <http://www.openrunner.com/index.php?id=10702643>
- BRM 600 km : départ Laloubère 04h00 le 05 Juin - <http://www.openrunner.com/index.php?id=12439913>

■ INSCRIPTIONS

Pour faciliter la tâche des organisateurs et leur disponibilité au départ, l'**inscription « anticipée »** est **vivement recommandée** au plus tard 3 jours avant la date du brevet. Elle est **obligatoire pour les mineurs** qui joindront une **autorisation parentale** et un **certificat médical d'aptitude** de moins de 6 mois.

Droits d'inscription : ils sont perçus le jour du brevet – **Inscription « anticipée »** : 5€ licenciés FFVélo 7€ non licenciés ou licenciés autres fédérations. Gratuit pour les mineurs. **L'inscription « au départ »** est **majorée de 2€**. Médaille souvenir facultative : 6€ en sus payés à la commande

Le jour du brevet, l'accueil des participants se fait 0h45 avant le départ.

Pour éviter les tirages inutiles, chaque participant aura imprimé les documents qu'il juge utiles : feuille de route, cartes ...

Article 18 : « Le fait de s'inscrire et de prendre le départ d'un brevet implique de la part de l'intéressé l'acceptation sans réserve du « Règlement des Brevets de Randonneurs Mondiaux » de 200 km à 1000 km »